

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux -
 Travaux courants de voirie 2013 - 2017
 Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation des travaux courants de voirie concernant notamment les petites interventions, les maçonneries et chaussées, les pavages, les revêtements d'asphalte, les clôtures, etc..., est aujourd'hui assurée grâce à un marché à bons de commande de 30 lots arrivant à échéance fin avril 2013.

Il convient donc de procéder dès à présent à son renouvellement.

Pour tenir compte à la fois, de la réorganisation des services communautaires et des enseignements tirés de l'analyse de l'utilisation du marché actuel, il est proposé, pour les nouveaux marchés, l'organisation générale suivante :

- a) renouvellement du marché à bons de commande d'une durée de 4 ans dans la configuration détaillée ci-après. Ce marché à bons de commande sera utilisé pour la réalisation de travaux courants de voirie : opérations ne comportant pas de contraintes particulières ainsi que travaux d'entretien. Son domaine d'utilisation sera donc constitué des travaux relevant du budget de maintenance de voirie, d'une grande partie du Fonds d'Intérêt Communal et des opérations simples des contrats de co-développement.
- b) passation d'un accord cadre permettant de sélectionner de 4 à 8 opérateurs économiques en vue de la réalisation, au travers de marchés subséquents, de travaux de voirie pouvant comporter certaines contraintes particulières telles que travaux de nuit, contraintes de circulation, mise en œuvre d'une organisation de chantier ou de matériaux spécifiques, demande de garanties particulières sortant du cadre du marché à bons de commande, etc... Cet accord-cadre sera ainsi tout à fait adapté pour la réalisation des opérations plus complexes inscrites aux contrats de co-développement.
- c) Enfin, les opérations de voirie nécessitant par exemple la mise en œuvre de techniques spécifiques ou faisant l'objet de projet non reproductible, pourront toujours faire l'objet d'appels d'offres particuliers ou de marchés à procédure adaptée (marchés inférieurs à 5 millions d'Euros HT)

Cette organisation des marchés en 3 niveaux, marché à Bons de Commande, Accord-cadre et Appels d'Offres spécifiques, présentera ainsi l'avantage de remettre plus régulièrement en concurrence les entreprises.

S'agissant en particulier du marché à bons de commande, il a été retenu, pour s'adapter à la nouvelle organisation des services communautaires, le principe de 14 lots correspondant à des travaux de nature différentes tant par leur objet que par les milieux dans lesquels ils s'exécutent.

La répartition des lots établis sur ces bases donnerait lieu à 14 marchés, comme suit :

Désignation des lots	Minimum € HT	Maximum € HT
Lot N°1 : Petites interventions – Direction Territoriale Bordeaux	2 250 000	9 000 000
Lot N°2 : Petites interventions – Direction Territoriale Rive Droite	1 500 000	6 000 000
Lot N°3 : Petites interventions – Direction Territoriale Sud	1 750 000	7 000 000
Lot N°4 : Petites interventions – Direction Territoriale Ouest	2 250 000	9 000 000
Lot N°5 : Maçonnerie/Chaussée – Direction Territoriale Bordeaux	11 000 000	44 000 000
Lot N°6 : Maçonnerie/Chaussée – Direction Territoriale Rive Droite	9 500 000	38 000 000
Lot N°7 : Maçonnerie/Chaussée – Direction Territoriale Sud	9 500 000	38 000 000
Lot N°8 : Maçonnerie/Chaussée – Direction Territoriale Ouest	14 250 000	57 000 000
Lot N°9 : Pavage et dallage : Directions Territoriales Bordeaux, Rive Droite, Sud et Ouest	2 000 000	8 000 000
Lot N°10 : Asphalte : Directions Territoriales Bordeaux, Rive Droite, Sud et Ouest	2 000 000	8 000 000
Lot N°11 : Revêtements résines et pavés résines – Directions Territoriales Bordeaux, Rive Droite, Sud et Ouest	500 000	2 000 000
Lot N°12 : Clôtures courantes - Directions Territoriales Bordeaux et Rive Droite	625 000	2 500 000
	625 000	2 500 000

Lot N° 13 : Clôtures courantes – Direction Territoriale Sud		
Lot N° 14 : Clôtures courantes – Direction Territoriale Ouest	750 000	3 000 000
TOTAUX	58 500 000	234 000 000

Il est à noter que les prestations concernant les « revêtements et pavés en résines », à l'origine marginales mais en développement sensible, sont aujourd'hui réalisées dans le cadre de sous traitance de lots attribués. La création d'un lot spécifique est de nature à bénéficier de meilleures conditions économiques.

Il est précisé que l'accord cadre des travaux de voirie fera l'objet d'un lancement séparé. L'ensemble des travaux correspondant à ces marchés sera financé sur le Budget Principal des exercices 2013 à 2017 et notamment au Chapitre 11 Article 61523 Fonction 8222 et au Chapitre 023 Article 2315 Fonction 8220 ainsi que sur différents Budgets Annexes de la Cub.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen sur la base d'un marché à bons de commande avec Mini et Maxi ;
- approuver le projet de DCE consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la Commande Publique, 6^e étage ;
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77.

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation des travaux de voirie, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité européenne et de mise en concurrence ;

DECIDE

Article 1 :

Le dispositif général d'organisation des marchés de travaux de voirie est adopté.

Article 2 :

Le projet de dossier de consultation pour le marché à bons de commande mis à disposition des Elus est approuvé.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence pour un marché à bons de commande dans le cadre d'un appel d'offre ouvert.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

Article 5 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie de marché négocié.

Article 6 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal des exercices 2013 à 2017 et notamment au chapitre 11 Article 61523 Fonction 8222 et au chapitre 023 Article 2315 Fonction 8220 ainsi que sur différents Budgets Annexes de la Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 JUILLET 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2012</p>
--

M. ALAIN DAVID